

Règlement du jeu « Kawaii Bandai »

Article 1 – Société organisatrice

La société RECREACLUB, au capital de 1 000 000 euros, immatriculée au RCS de Bordeaux sous le numéro 952 908 465 et dont le siège social se situe 26 rue Roger Touton – 33 300 Bordeaux, organise en France métropolitaine un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Kawaii Bandai ».

Article 2 – Modalités de participation

Ce jeu est ouvert à toute personne physique désirant y participer et résidant en France Métropolitaine. Le personnel travaillant pour le compte de RECREACLUB et de Bandai ne peut y participer.

La participation s'effectue sur Instagram et est limitée à une seule participation (1 commentaire posté) par personne et par foyer (même nom, même adresse). Toutefois, les éléments postés ne devront pas porter atteinte à un tiers, ou être contraire à l'ordre public ou la réglementation en vigueur. Dans le cas inverse, la société organisatrice se réserve le droit de retirer ces éléments.

Chaque participant ne pourra dans tous les cas gagner qu'une seule fois pendant toute la durée du jeu.

Seules les participations dûment complétées seront prises en compte. Toute indication inexacte ou incomplète entraînera l'élimination automatique du participant.

La société organisatrice se réserve le droit de faire toutes les vérifications utiles en ce qui concerne l'identité et l'adresse des participants.

Article 3 – Durée du jeu

Le jeu est organisé du dimanche 15 mars 2026 à 18h au dimanche 29 mars 2026 à 23h59 sur la page Instagram de La Grande Récré (www.instagram.com/lagranderecre).

Article 4 – Description du jeu

Pour participer à ce jeu, et tenter de gagner l'un des lots mis en jeu, il suffit de se rendre sur la page Instagram La Grande Récré, de répondre par un commentaire à la question posée dans cette publication

« 🎀 JEU CONCOURS KAWAII 🎀

Avis aux fans d'univers Kawaii ! 💕

Tentez de remporter votre collection Kawaii avec @bandaifr.

Pour jouer :

- 1 Suivez notre compte et @bandaifr
 - 2 Likez ce post 💕
 - 3 Dites-nous en commentaire quel jouet Kawaii vous fait le plus craquer entre Monchhichi, Bibi Chibis ou Tamagotchi et identifiez un ami qui aimerait aussi participer
- Bonne chance 幸運を » entre le 15 mars 2026 à 18h et le dimanche 29 mars 2026 à 23h59.

Article 5 – Dotations

Ce jeu est doté de 8 lots composés :

Lots 1 et 2 : 1 sac à dos Tamagotchi d'une valeur unitaire de 25€99 TTC, 1 tamagotchi Original d'une valeur unitaire de 21€99 TTC, 1 Monchhichi d'une valeur unitaire de 22€99 TTC, 1 coffret 5 bibi Chibis d'une valeur unitaire de 19€99, 2 Bibi Chibis d'une valeur unitaire de 5€99. La valeur totale d'un lot est de 102€94 TTC. La valeur totale des 2 lots est de 205,88€ TTC.

Lot 3 : 1 Tamagotchi Paradise d'une valeur unitaire de 49€99 TTC, 1 Monchhichi d'une valeur unitaire de 22€99 TTC, 1 coffret 5 bibi Chibis d'une valeur unitaire de 19€99, 2 Bibi Chibis d'une valeur unitaire de 5€99. La valeur totale d'un lot est de 104€95 TTC

Lot 4 : 1 Monccichi d'une valeur unitaire de 22€99 TTC, 1 coffret 5 bibi Chibis d'une valeur unitaire de 19€99, 2 Bibi Chibis d'une valeur unitaire de 5€99. La valeur totale du lot est de 54,96€ TTC

Lots 5 à 8 : 1 coffret 5 bibi Chibis d'une valeur unitaire de 19€99, 2 Bibi Chibis d'une valeur unitaire de 5€99. La valeur totale du lot est de 31,97€ TTC. La valeur totale des 4 lots est de 127,88€ TTC

La valeur totale des 8 lots est de 493,67€ TTC.

Les lots ci-dessus ne pourront être attribués sous une autre forme que celle prévue par le présent règlement. Il ne sera attribué aucune contrevaletur en espèce, en échange du lot gagné. La société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot par un lot de même valeur et de caractéristique proche si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne serait être engagée de ce fait.

Article 6 – Désignations des gagnants

Les gagnants du jeu seront désignés par un tirage au sort parmi les commentaires le 30 mars 2026.

Article 7 – Remise des lots

Le gagnant sera informé directement par RECREACLUB à l'aide d'un commentaire figurant sur la page Instagram de LA GRANDE RECRE.

Le gagnant recevra directement son lot par courrier. Il est rappelé qu'un participant est identifié par les coordonnées qu'il aura lui-même indiquées lors de son échange privé avec La Grande Récré.

RECREACLUB ne saurait être tenue pour responsable en cas de problèmes techniques ne permettant pas d'acheminer correctement les lots par suite d'une erreur dans l'adresse indiquée par le participant, d'une modification de ses coordonnées, des services postaux ou pour tout autre cas. Le cas échéant, les lots seront conservés par la société organisatrice sans que cela ne puisse faire l'objet d'une quelconque réclamation.

Il n'appartient pas à l'organisateur de faire des recherches de coordonnées de gagnants ne pouvant être jointes.

Le gagnant qui n'aurait pas reçu son prix avant le 30 avril 2026 doit en informer la société organisatrice par message privé sur la page Instagram www.instagram.com/lagranderecre dans les 15 jours suivants l'expiration de ce délai.

Article 8 – Application du présent règlement

L'organisateur se réserve la possibilité de proroger, de suspendre ou d'annuler purement et simplement le jeu pour quelque raison que ce soit, sans que sa responsabilité puisse être engagée.

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 9 – Informatique et Libertés

Les renseignements fournis par les participants sont destinés à l'usage de RECREACLUB pour les besoins du présent jeu.

En application de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et du Règlement européen relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, dit RGPD, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et de suppression auprès du responsable de traitement, la société RECREACLUB, à l'adresse suivante RECREACLUB rgpd@lagranderecre.com

Les informations communiquées par les participants ne seront pas conservées à l'issue du tirage au sort sauf dans le cas où les participants ont donné leur consentement express afin que leurs informations puissent être utilisées par RECREACLUB dans le cadre d'offres et d'opérations commerciales et dans le strict respect des lois et règlements en vigueur, ou sauf disposition contraires précisées dans le présent règlement.

Article 10 – Réclamation

Toute contestation ou réclamation à ce jeu ne sera prise en compte que si elle est adressée avant le 30/04/2026, le cachet de la poste faisant foi.

Toute contestation ou réclamation devra être formulée par lettre simple adressée à l'organisateur du Jeu dont les coordonnées sont : RECREACLUB, 2 avenue Clément ADER - Z.A.C du Prieure Ouest - CS 30417 SERRIS - 77706 MARNE LA VALLEE CEDEX 4. Cette lettre devra indiquer la date précise de participation au Jeu, les coordonnées complètes du joueur et le motif exact de la contestation. Aucun autre mode de contestation ou réclamation ne pourra être pris en compte. RECREACLUB sera seule souveraine pour trancher toute question d'application ou d'interprétation du règlement ou en cas de lacune de celui-ci à l'occasion du déroulement du présent jeu.

Article 11 – Consultation du règlement

Le règlement du Jeu sera consultable en ligne sur internet

Article 12 – Responsabilité

RECREACLUB ne peut endosser aucune responsabilité en cas de perte, de dommage ou de participation illégale.

RECREACLUB ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à annuler le présent jeu, à l'écourter, le proroger ou en modifier les conditions. Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de modifier la période de participation. Notamment, RECREACLUB décline toute responsabilité pour les cas où le site serait indisponible pendant toute la durée du jeu ou pour le cas où les données communiquées par des participants venaient à être détruites pour une raison qui ne lui saurait pas imputable. RECREACLUB décline toute responsabilité en cas d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à internet, de la ligne téléphonique ou encore de tout autre incident technique lors ou après la connexion au site du jeu.

La participation au jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger, transférer ou valider des informations, les risques d'interruptions, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmissions sur internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

RECREACLUB ne pourra être tenue responsable en cas de dysfonctionnement du réseau internet, notamment dus à des actes de malveillance externe, qui empêcherait le bon déroulement du jeu.

RECREACLUB ne saurait davantage être tenue pour responsable au cas où un ou plusieurs participants ne parviendraient pas à se connecter sur le site du jeu ou à y jouer du fait de tout problème ou défaut technique lié notamment à l'encombrement du réseau.

RECREACLUB pourra annuler tout ou partie du jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu et/ou de la détermination des gagnants. En cas de fraude ou de tentative de fraudes de quelque nature que ce soit, RECREACLUB se réserve le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des joueurs du fait des fraudes éventuellement commises.

Ce Jeu est organisé par RECREACLUB et n'est pas associé, géré ou sponsorisé par Instagram.

Les informations que vous communiquez le sont à RECREACLUB et non à Instagram.

Instagram ne saurait être considéré comme responsable en cas de problème.